



A.C.P. ARTEMIS BCE N° 0552 726 685

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 MARS 2018

Lieu : Brasserie *Excelsior*, Grand Place, 29 7000 Mons

COMPTE RENDU

1. Constitution du bureau

Président de séance : Mme Colignon

Assesseur : Mme Gabriel

Secrétaire : le Syndic (Mr Mathurin)

2. Vérification du quorum

Mme Colignon, Présidente de séance, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux copropriétaires.

Mme Colignon déclare celle-ci valable, le quorum des propriétaires présents et représentés totalisant 6.831/10.000ièmes, l'Assemblée peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Présents	:	6.163/10.000	(7)
Représentés par procurations	:	668/10.000	(1)
Absents	:	3.169/10.000	(5)

La séance est ouverte à 19h45.

3. Approbation des comptes de l'année 2017

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les comptes pour l'année 2017 sont approuvés.

Les soldes créditeurs seront remboursés.

Le budget 2018 est approuvé à l'unanimité à 15.000 €/an, les provisions trimestrielles seront de 3750 € et ce, à partir du 01^{er} avril 2018.

Le dossier Ores sera suivi par le Syndic afin de solutionner le problème du compteur commun bloqué en mode jour.

4. Décharge au Conseil de Copropriété, Commissaire aux Comptes et au Syndic

Décharge est donnée à l'unanimité au Conseil de Copropriété, au Commissaire aux Comptes et au Syndic.

5. Election du Conseil de Copropriété et du Commissaire aux Comptes

Sont élus à l'unanimité :

Conseil de Copropriété :

Présidente : Mme Colignon

Assesseur : Mme Gabriel

Commissaire aux Comptes : Mr Vlassembrouck

6. Election du Syndic

Le Syndic : Sogefi – Gestion sprl est réélu à l'unanimité pour l'année.

Monsieur Mathurin remercie les copropriétaires pour leur confiance.

Les honoraires du Syndic sont revus à 280€ par mois, soit 840€ par trimestre. Prise d'effet au 01/04/2018.

7. Constitution d'un fonds de réserve (2000 € / an)

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la Constitution d'un fonds de réserve de 2.000€ par an.

Le Syndic fera l'appel de fonds une fois par an lors du deuxième trimestre de l'année.

8. Sous-location des emplacements de parking

Suite au vote, 34% des Copropriétaires présents ou représentés souhaitent la sous-location des emplacements de parking contre 66% qui refusent cette proposition. N'obtenant pas les $\frac{3}{4}$ des voix, la sous-location est donc encore autorisée.

Cependant, afin d'obtenir une gestion la plus saine possible, les Copropriétaires louant leur(s) emplacement(s) de parking à une personne extérieure de la Résidence devront impérativement communiquer les coordonnées complètes du loueur au Syndic.

Ce point sera rediscuté lors de la prochaine Assemblée Générale.

9. Société de nettoyage : liste à dresser des tâches à ajouter au cahier des charges

L'Assemblée accepte à l'unanimité les propositions de Clair Office, à savoir le nettoyage des devantures, la bâche sur le parterre arrière et le désherbage du périmètre du parking.

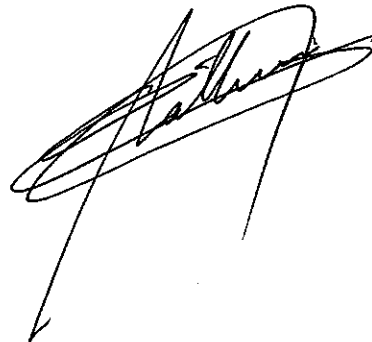
ADDENDUM :

- Le code de la barrière sera modifié pour la fin du mois de mars au plus tard et sera : 1403.
- Le Syndic contactera le Service urbanisme / environnement ou la police si besoin pour l'élagage des sapins du voisin.

10. Lecture et signature du procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Olivier MATHURIN clôture la séance à 21h45.
Monsieur Olivier MATHURIN invite chaque propriétaire à venir signer le procès-verbal de la réunion après une dernière relecture.

Signatures sur le document original manuscrit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Mathurin', with a long horizontal stroke extending to the right.